

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 décembre 2024

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 11

Date d'affichage de la liste des délibérations : 20 décembre 2024

votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry - THIENNETTE Claude – LE GUILLOUX Vanessa - VANDENAWEELE Guy – GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

Absente excusée :

POZZO Maryvonne a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

Absentes : FOSSEY Flavie - LACAILLE Estelle – LECORNU Séverine.

Secrétaire de séance :

LEBLOND Christine.

8 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.5 – Politique de la ville, habitat, logement

Etude d'implantation et de viabilité par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour la location d'un fonds de commerce dans le bourg

- Délibération n° DEL2024-12-09 -

M. Le Maire présente aux conseillers le devis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie pour la réalisation d'une étude d'implantation et de viabilité pour la reprise du fonds de commerce de la boucherie dans le bourg de la commune.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Devis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat,

CONSIDERANT QUE M. Le Maire a une personne intéressée pour la reprise de ce fonds de commerce,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : de ne pas accepter le devis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie pour la réalisation d'une étude d'implantation et de viabilité pour la reprise du fonds de commerce de la boucherie dans la bourg de la commune.

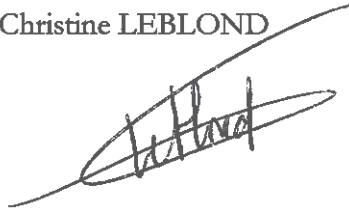
République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

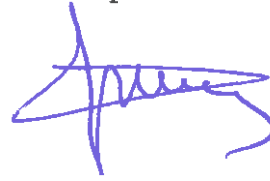
Adoptée à la majorité des votants
(12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 19 décembre 2024,

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.